

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
13 septembre 2018
n° 31 / 7788^e
pages 1689 à 1744



CHRONIQUE / Procédure civile

La résolution amiable des différends en ligne
ou la figure de l'algorithmique médiateur

> Jean-Baptiste Racine

1700

ÉDITORIAL

1689 Pénaliser le blocage des sites universitaires, *Paul Cassia*

ACTUALITÉS

1695 Étrangers : validation et publication de la loi « asile et immigration »

IN MEMORIAM

1697 Suzanne Carval (1966-2018), *Geneviève Viney et Benoît Lecourt*

POINT DE VUE

1698 Peut-on dissoudre le Sénat?, *Dominique Chagnollaud de Sabouret*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :

1706 Chambre sociale, *Nathalie Sabotier et Françoise Salomon*

1711 Chambre criminelle, *Élisabeth Pichon, Géraldine Guého, Gildas Barbier, Lionel Ascensi et Benoît Laurent*

1723 **Panorama** : Droit pénal des affaires, *Corinne Mascala*

1732 **Notes** : Nullité pour trouble mental d'un acte de disposition à titre onéreux conclu par un majeur en curatelle avec l'assistance de son curateur, note sous Civ. 1^{re}, 27 juin 2018, *Jean-Jacques Lemouland*
Commission d'agence et ordre public : premières précisions sur l'article L. 145-46-1 du code de commerce, Civ. 3^e, 28 juin 2018

1736 avis *Fabrice Burgaud*

1740 note *Philippe Viudès et Franck Roussel*

ENTRETIEN

1744 Philippe Marchessou - Le prélèvement à la source

DAJLOZ



Version numérique incluse*



321831



9 782993 121831 0

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marnie - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Septembre 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal

Taux de fibres recyclées: 0 %

Certification PEFC™

Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

Ce numéro contient un encart jeté
« Omnidroit »

ÉDITORIAL

Paul Cassia

1689

Pénaliser le blocage
des sites universitaires?

ACTUALITÉS

1692

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté

Déclaration des créances (par le débiteur):
remise d'une liste des créanciers incomplète,
Com. 5 sept. 2018

Déclaration des créances (contestation):
instance au fond en cours à l'ouverture,
Com. 5 sept. 2018

Comblement de l'insuffisance d'actif:
application immédiate de la loi du
9 décembre 2016, Com. 5 sept. 2018

Étranger (protection internationale): réfugié
de Palestine dans le Proche-Orient,
CJUE 25 juill. 2018

1695

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étrangers: validation et publication de la loi
« asile et immigration »

1693

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Assurance automobile obligatoire: véhicule
stationné sur un terrain privé,
CJUE 4 sept. 2018

1696

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Avenir professionnel (liberté de choisir):
validation et publication de la loi



IN MEMORIAM

1697 Suzanne Carval (1966-2018)
par Geneviève Viney et Benoît Lecourt



POINT DE VUE

1698 Peut-on dissoudre le Sénat ?
par Dominique Chagnollaude de Sabouret



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1700 La résolution amiable des différends en ligne
ou la figure de l'algorithmique médiateur
par Jean-Baptiste Racine

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

1706 Chambre sociale
par Nathalie Sabotier et Françoise Salomon

1711 Chambre criminelle
par Élisabeth Pichon, Géraldine Guého,
Gildas Barbier, Lionel Ascensi et Benoît Laurent

PANORAMA

1723 Droit pénal des affaires
juillet 2017 - juillet 2018
par Corinne Mascala

NOTES

1732 Nullité pour trouble mental d'un acte de disposition
à titre onéreux conclu par un majeur en curatelle avec
l'assistance de son curateur, note sous Civ. 1^{re}, 27 juin 2018
par Jean-Jacques Lemouland

1736 Commission d'agence et ordre public: premières
précisions sur l'article L. 145-46-1 du code de commerce,
avis sur Civ. 3^e, 28 juin 2018
par Fabrice Burgaud

1740 Commission d'agence et ordre public: premières
précisions sur l'article L. 145-46-1 du code de commerce,
note sous Civ. 3^e, 28 juin 2018
par Philippe Viudès et Franck Roussel



ENTRETIEN

1744 Philippe Marchessou
Le prélèvement à la source

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise. Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr